

DEMANDE DE DÉROGATION AU STATIONNEMENT PAYANT

Formulaire réservé aux demandes de dérogation au stationnement payant pour les professionnel·le·s de santé éligibles.

1. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA DÉROGATION

La dérogation au stationnement payant pourra être octroyée sous couvert d'un contrôle du service gestionnaire à **5 professions libérales de la santé**, listées ci-dessous :

- Médecins **pratiquant les visites à domicile**
- Masseur·se-kinésithérapeute
- Infirmièr·e libéral·e
- Aide-soignant·e
- Auxiliaire de vie

La demande de dérogation devra être **renouvelé annuellement**, selon des modalités identiques, et pour chaque véhicule pour lequel est réalisé la demande.

OBTENIR SA DÉROGATION

- 1** — L'intéressé doit remplir le formulaire et l'adresser à :
stationnement@ville-schiltigheim.fr.
L'inscription sur la liste blanche des bénéficiaires reste gratuite.
- 2** — La demande sera étudiée par le service dans les plus bref délais grâce au pièces justificatives fournies préalablement et à une étude de cas du dossier.
- 3** — Si la demande est acceptée, l'intéressé recevra une réponse positive.
- 4** — Le numéro de plaque minéralogique sera rentré dans la base de données d'indigo.
(Il ne sera plus nécessaire de prendre un ticket à l'horodateur. Nb : l'exonération est virtuelle, aucun dispositif physique (carte...) ne sera délivré.)
- 5** — Il sera ensuite possible au professionnel de stationner gratuitement et sans limite de temps dans la zone lors de l'exercice de ses fonctions.

Les dérogations délivrées jusqu'à la fin d'année 2023 coureront jusqu'au 31 décembre 2024.

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse du local commercial :

☎ Téléphone portable :

✉ Courriel :

🚗 Plaque d'immatriculation :

3. PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Pour toutes les professions

📖 Carte grise du véhicule

Pour les masseur-se-s-kinésithérapeute et les infirmier-e-s libéral-e-s

📖 Carte professionnelle de Santé (CPS)

Pour les aide-soignant-e-s

📖 Carte de Personnel d'Établissement (CPE)

Pour les auxiliaires de vie

📖 *Pour les indépendant-e-s* : Déclaration d'auto-entrepreneur ou avis de situation SIRENE (Insee)

📖 *Pour les salarié-e-s* : Justificatif de l'employeur (contrat de travail ou certificat employeur)

Médecins pratiquant des visites à domiciles sur le territoire communal :

📖 Attestation sur l'honneur à fournir, avec mention du numéro d'inscription à l'Ordre des Médecins.

Pour les centres de soins, cabinets ou centres infirmiers et médical, c'est à la personne référente du centre de soins d'attester pour ses employés. Elle doit également fournir un justificatifs (Kbis ou avis de situation SIRENE) avec l'adresse de son local. **Le local doit être localisé à Schiltigheim.**

Si exerce depuis moins d'un an, il faudra que le professionnel présente une attestation sur l'honneur portant sur la quantité minimum de visites à domicile qui sera effectuée sur la Ville, ainsi qu'une preuve de la date d'entrée en fonction.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR MÉDECINS PRATIQUANT LES VISITES À DOMICILE

Je soussigné-e _____, exerçant la profession de médecin,
inscrit(e) au _____ (numéro d'inscription à l'Ordre des Médecins),
atteste sur l'honneur les éléments suivants :

1. Je suis régulièrement inscrit(e) à l'Ordre des Médecins sous le numéro :
2. Je réalise des visites à domicile dans la commune de Schiltigheim dans le cadre de mes fonctions médicales.
3. Ces visites à domicile sont effectuées dans le but de prodiguer des soins médicaux aux personnes nécessitant une prise en charge à domicile.
4. En raison de l'urgence médicale et de la nécessité d'intervenir rapidement auprès des patients, je suis contraint(e) de stationner mon véhicule dans des zones de stationnement payant lors de mes déplacements professionnels.

En conséquence, je sollicite la gratuité du stationnement payant dans la commune de Schiltigheim pour les périodes pendant lesquelles je suis amené-e à effectuer des visites à domicile.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à _____, le _____

Prénom, NOM, signature :